



Procès-verbal
Le mardi 4 juin 2002 - n° 109

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 109 Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions tiene une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 109, Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation, et ce, à compter du 20 août 2002 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 8 août 2002 ;

QUE la ministre des Relations internationales et responsable de l'Observatoire de la mondialisation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

4 juin 2002

Dépôts de documents

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 30 mai 2002, qu'il a adressée à M. Ouimet (Marquette) concernant des études portant sur le Parc olympique ;
(Dépôt n° 1201-20020604)

L'étude d'impact sur la circulation dans le secteur du Parc olympique ainsi qu'un addenda ;
(Dépôt n° 1202-20020604)

Le rapport intitulé « Nouveau hall d'exposition » ainsi que l'évaluation des coûts de ce projet ;
(Dépôt n° 1203-20020604)

L'estimation budgétaire des coûts d'aménagement pour le Parc olympique ;
(Dépôt n° 1204-20020604)

L'étude de marché et des projections financières pour un projet d'hôtel intégré au programme de réaménagement du Parc olympique ;
(Dépôt n° 1205-20020604)

Le rapport intitulé « Évaluation des besoins en terme d'espace à offrir aux promoteurs dans le domaine des salons et des foires commerciales et professionnelles ».
(Dépôt n° 1206-20020604)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 31 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 91 Loi concernant la prolongation de certaines conventions collectives des secteurs public et parapublic

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

4 juin 2002

(Dépôt n° 1207-20020604)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 mai 2002, a procédé à des consultations particulières et à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 89 Loi sur le système correctionnel du Québec

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1208-20020604)

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 31 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi:

n° 99 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1209-20020604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient du 1^{er} au 7 juin sous le thème « Ensemble...tout le monde y gagne ».

4 juin 2002

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dion (Saint-Hyacinthe) et Mme Houda-Pepin (La Pinière) proposent :

QUE l'Assemblée nationale demande la libération immédiate et sans condition d'Ingrid Betancourt, sénatrice et candidate à l'élection présidentielle de la Colombie du 26 mai dernier, qui a été enlevée le 23 février 2002, et appuie le Groupe parlementaire québécois de soutien à Ingrid Betancourt.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la municipalité qui se tient cette année du 2 au 8 juin et félicite les 19 lauréats et lauréates du Mérite municipal.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

4 juin 2002

M. Gobé (Lafontaine) présente une motion concernant le récipiendaire de la médaille d'or du tourisme français ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Régions ;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi modifiant la Charte de la langue française.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 31 mai 2002, sur la motion de M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

4 juin 2002

M. Boulerice, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

À 12 h 49, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

4 juin 2002

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 98, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives*, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au règlement concernant la régularité de la pratique de la recommandation royale. Il demande à la présidence si la recommandation royale aurait dû être communiquée à l'Assemblée au début de l'intervention de M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, plutôt qu'à la fin de son intervention.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et le Règlement ne précisent d'aucune façon la procédure à suivre pour communiquer la recommandation royale à l'Assemblée. Même si la pratique veut que la recommandation royale soit communiquée à l'Assemblée au début du débat sur l'adoption du principe par le ministre qui présente le projet de loi, il n'y a aucune obligation à cet égard.

Puis, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 98 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 98 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales et qu'en plus du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 103, Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

4 juin 2002

À minuit, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 juin 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL